

Bio-agresseur résistant à des produits de protection des plantes (PPP)

Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)



Type de PPP concerné:

Herbicides

Modes d'action concernés:

Inhibiteurs de l'ACCCase (groupe U-D1)

Inhibiteurs de l'ALS (groupe U-F2)

Exemples de spécialités concernées:

➤ Groupe U-D1: Agil, Axial, Célio, FolyR, Targa...

➤ Groupe U-F2: Abak, Allié SX, Atlantis, Attribut, Express SX, Oklar, Primus, Pulsar40...

Types de résistance identifiés:

➤ Résistance non liée à la cible

Peut concerner des herbicides avec des modes d'action différents



➤ Résistance liée à la cible

Régions touchées:

Toutes les régions où le Vulpin est présent

Cultures concernées et extension de la résistance:

Grandes cultures. Résistance très répandue (groupe U-D1) ou répandue et en expansion (groupe U-F2)



☞ Que faire pour gérer cette espèce en cas de résistance avérée?

- Ne plus utiliser le ou les mode(s) d'action concerné(s).
- Utiliser les pratiques agronomiques pour réduire l'infestation: labour (1 an sur 3 au plus), retard de la date de semis, faux semis, inclusion de cultures de printemps ou de prairies temporaires dans la rotation.

Pour en savoir plus: Délye, Gardin, Boucansaud., Couloume & Petit, 2011. *Phytoma* – LdV 646: 37-40, et Délye, 2013. *Phytoma* – LdV 669, 24-29.

Modes d'action des herbicides (classification utilisée ici: classification R₄P):

<https://www.r4p-inra.fr/fr/classification-des-ppp/>